

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	---

20 janvier 2015

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2014

Décision du comité de prix du **19 janvier 2015** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le maintien des prix des variétés tardives déjà **fixés afin de favoriser l'écoulement des pommes du Québec dans le réseau de distribution**. Le comité prolonge la période pour l'annexe H pour une promotion ciblée pour **les variétés McIntosh et Spartan à compter du 8 janvier jusqu'au 2 avril 2015, VOIR LES DÉTAILS DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS**.

Date	Sunrise Paulared Ginger Gold minot : 42 lb	Paulared minot : 42 lb	Lobo minot : 42 lb	McIntosh Spartan Gala minot : 42 lb	Cortland Empire Rouge Dél. Jaune Dél. minot : 42 lb	Honeycrisp * minot : 42 lb
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 35,00 \$ C : 35,00 \$
A compter du 15 sept. 14		S : 14,00 \$ C : 17,00 \$				

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus

* Spécifications pour la Honeycrisp

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

PROMOTIONS CIBLÉES

Du 22 oct. au 3 déc. 14	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et MCINTOSH dans un contenant de plus de 5 lb dans lequel on insère des pommes destinées en sac et annoncées en circulaire.
Du 3 novembre au 3 déc. 2014	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND ET MCINTOSH vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.
Du 12 novembre au 7 janv. 2015	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période. *TOUTES POMMES VENDUES en promotion ciblée seront compensées à partir du 1^{er} janvier 2015.
Du 8 janvier au 2 avril 2015	Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire. Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.

Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires)	
Du 15 octobre au 3 décembre 2014	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en vrac. Le rabais s'applique sur le résultat du classement prédéterminé (cellule et sac) pour la pomme destinée à l'état frais. Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en sac.
Du 12 novembre au 7 janv. 2015	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur le résultat du classement prédéterminé (cellule et sac) pour la pomme destinée à l'état frais. Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac. *TOUTES POMMES VENDUES en opportunité d'affaires seront compensées à partir du 1^{er} janvier 2015.
Du 8 janvier au 2 avril 2015	Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur le résultat du classement prédéterminé (cellule et sac) pour la pomme destinée à l'état frais. Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.

S: Sac

C: cellule

APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variétés** ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, **les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.**

OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES- COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour la **variété ciblée emballée vendue en vrac ou en sac destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle **par variété** ciblée, voir le tableau des prix précédent, sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes « annexes H » de ces variétés pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
À compter du 15 septembre	9,80 \$				

* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.

Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais aura lieu le **lundi 2 février 2015 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes tardives et de l'inventaire des pommes entreposées destinées à l'état frais.

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2014

Décision du 11 décembre 2014 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et/ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + une diminution de 0,0025 \$ la livre sur excédent de plus de 50 millions de livres selon une péréquation telle que décrite ci-dessous *	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 11 décembre 2014	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives ** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

**** Pour l'année de commercialisation 2014-2015, toutes les pommes réfrigérées destinées à l'état frais qui seront détournées à la transformation (pomme à sauce et à jus opalescent pour transformation immédiate) seront payées à 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres.**

*Le premier versement aux producteurs pour la pomme tardive à jus standard sera de **0,0525 \$ la livre** suite à la livraison de ces pommes. Un ajustement de prix sera envoyé après les dernières réceptions des pommes au sol. Si le volume total est inférieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera de 0.0025 \$/lb pour un total de 0,055 \$ la livre. **Étant donné que le volume total a été de 49,7 millions, A. Lassonde paiera la différence de 0,0025 \$/la livre sur les pommes qu'elle a achetées des producteurs de pommes**, ainsi que toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par Lassonde seront visées par la bonification.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à **la demande des parties** pour discuter des prix des pommes tardives.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION

N'oubliez pas ce jeudi 22 janvier 2015 se tiendra l'AGA de la Fédération au Club de golf La Prairie (Espace Rive-Sud) situé au 500, avenue du Golf à La Prairie J5R 0A5. **AU PLAISIR DE REVOIR NOS PRODUCTEURS.**

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er janvier 2015 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er janv 2015	Pommes utilisées en déc 2014	Pommes utilisées en déc 2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	630	0	0	630	76 929	27 452
		AC	3 305	96 156	422 558	147 756	295 664	965 439	56 217	144 638
	Transf.	Réfr.	0	3 096	10 072	31 128	43 506	87 802	37 363	49 566
		AC	0	2 196	101 366	245 537	34 326	383 425	-802	-11 065
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	1 242	0	1 080	2 322	39 832	12 225
		AC	1 426	49 894	190 049	42 909	96 963	381 241	21 392	23 975
	Transf.	Réfr.	0	1 080	500	26 613	10 854	39 047	30 742	-5 194
		AC	0	2 982	1 006	24 124	0	28 112	-834	-814
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	810	1 886
		AC	0	0	828	0	1 800	2 628	108	-472
	Transf.	Réfr.	0	0	18	691	2 880	3 589	1 392	5 503
		AC	0	0	1 728	0	0	1 728	0	72
Empire	Frais	Réfr.	0	90	1 824	0	414	2 328	25 800	11 106
		AC	486	17 306	75 305	18 730	42 064	153 891	340	-3 068
	Transf.	Réfr.	0	1 746	3 500	1 025	1 404	7 675	12 355	815
		AC	0	108	244	397	0	749	-208	-1 992
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	2 160	0	504	2 664	28 363	11 935
		AC	859	49 965	153 778	28 746	102 210	335 558	24 916	27 011
	Transf.	Réfr.	0	2 628	3 500	10 016	5 922	22 066	8 961	6 197
		AC	0	180	702	9 174	0	10 056	-326	-1 536
Autres	Frais	Réfr.	0	7 211	252	3 648	54	11 165	15 888	9 206
		AC	0	9 166	8 235	13 110	1 152	31 663	25 586	724
	Transf.	Réfr.	0	0	400	29 064	648	30 112	30 347	18 184
		AC	0	616	90	183 962	0	184 668	-1 730	-15 538
Total	Frais	Réfr.	0	7 301	6 108	3 648	2 052	19 109	187 622	76 402
		AC	6 076	222 487	850 753	251 251	539 853	1 870 420	128 559	192 808
	Transf.	Réfr.	0	8 550	17 990	98 537	65 214	190 291	121 160	75 071
		AC	0	6 082	105 136	463 194	34 326	608 738	-3 900	-30 873

(1) Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2014, 2 688 558 minots de pommes sont entreposés dont 4 507 minots frais et 548 381 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2013, 2 483 075 minots de pommes sont entreposés dont 641 867 minots proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2012, 2 255 787 minots de pommes sont entreposés dont 780 505 minots proviennent de l'extérieur.

Entreposage de pommes au Canada, au 1er janvier 2015 (en minot de 42 livres)

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Maritimes	958 762	891 786	776 881
Québec	2 688 558	2 483 075	2 255 787
Ontario	2 966 452	3 949 690	653 500
Colombie-Britannique	2 728 571	1 664 881	2 638 286
Canada	9 342 343	8 989 432	6 324 454

Source: InfoHort

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} janvier 2015 (en minots de 42 livres)

Variétés			2014-2015	2013-2014	2012-2013
McIntosh	Frais	Réfr.	630	6 845	13 572
		AC	965 439	753 578	514 611
	Transf.	Réfr.	87 802	95 892	239 571
		AC	383 425	473 266	580 807
Cortland	Frais	Réfr.	2 322	3 348	5 640
		AC	381 241	279 710	168 312
	Transf.	Réfr.	39 047	42 434	31 621
		AC	28 112	44 790	83 775
Lobo	Frais	Réfr.	0	650	36
		AC	2 628	1 282	524
	Transf.	Réfr.	3 589	6 971	16 369
		AC	1 728	864	26 717
Empire	Frais	Réfr.	2 328	1 726	616
		AC	153 891	152 766	86 033
	Transf.	Réfr.	7 675	16 906	2 573
		AC	749	26 546	30 229
Spartan	Frais	Réfr.	2 664	505	2 306
		AC	335 558	256 189	136 335
	Transf.	Réfr.	22 066	21 197	6 053
		AC	10 056	17 275	45 093
Autres	Frais	Réfr.	11 165	610	198
		AC	31 663	16 954	7 475
	Transf.	Réfr.	30 112	66 733	120 737
		AC	184 668	196 038	136 584
Total	Frais	Réfr.	19 109	13 684	22 368
		AC	1 870 420	1 460 479	913 290
	Transf.	Réfr.	190 291	250 133	416 924
		AC	608 738	758 779	903 205

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces

Source: InfoHort

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN DÉCEMBRE			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2014	316 181	2009	287 951
2013	269 210	2008	254 511
2012	205 198	2007	160 849
2011	241 101	2006	182 086
2010	206 192	2005	209 096

Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel, agr.
Fédération des producteurs de pommes du Québec

G:\Générale 3\Général\communiqués\2014-2015\com20-01-15.doc